



Intervention de Jean-Luc PAIN

Contrôleur budgétaire et comptable auprès du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Séminaire annuel CIC en académie et administration centrale
du 4 novembre 2016

SOMMAIRE

- I. **Les comptes 2015 de l'Etat - focus sur les comptes du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche**

- II. **Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable**
 - Les constats et les appréciations du rapport annuel
 - Les indicateurs de qualité de la dépense
 - Les principales conclusions de l'audit partenarial DGFIP/IGAENR sur les charges à payer
 - L'audit partenarial DGFIP/IGAENR sur la chaîne de la dépense relative aux heures supplémentaires réalisées en EPLE

- III. **Points d'information**
 - Les orientations interministérielles 2016 - 2018 en matière de CIC
 - Le rapport de la Cour des comptes de février 2016 : « la comptabilité générale de l'Etat, 10 ans après »

SOMMAIRE

I. Les comptes 2015 de l'Etat - focus sur les comptes du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

- Les constats et les appréciations du rapport annuel
- Les indicateurs de qualité de la dépense
- Les principales conclusions de l'audit partenarial DGFIP/IGAENR sur les charges à payer
- L'audit partenarial DGFIP/IGAENR sur la chaîne de la dépense relative aux heures supplémentaires réalisées en EPLE

III. Points d'information

- Les orientations interministérielles 2016 - 2018 en matière de CIC
- Le rapport de la Cour des comptes de février 2016 : « la comptabilité générale de l'Etat, 10 ans après »

I. Les comptes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Contexte : les comptes de l'État Les 6 chiffres clés de l'exercice 2015



I. Les comptes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

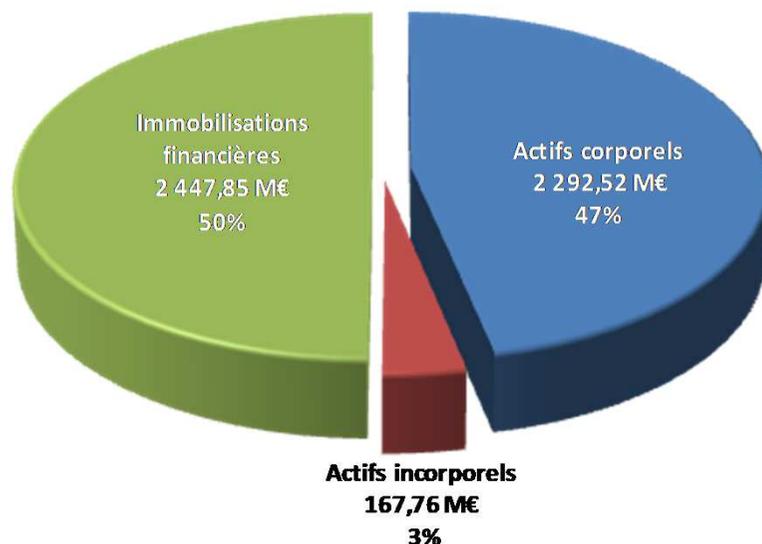
Les chiffres clés 2015

EN : 978 067 ETPT ESR : 9 272 ETPT Plafonds d'emplois	4 908,1 M€ Principaux actifs <i>(montants nets)</i>	3 288,5 M€ Provisions pour risques et charges
2 615,6 M€ Actifs incorporels et financiers <i>(montants nets)</i>	2 292,5 M€ Actifs corporels <i>(montants nets)</i>	10 897,7 M€ Engagements hors bilan

I. Les comptes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Les principaux actifs en 2015

Actifs nets du MENESR en 2015 4 908,1 M€



- Les actifs du MENESR s'élèvent à 4,91 Md€, soit **0,7 %** du total de l'actif net immobilisé de l'Etat. Ils sont essentiellement constitués :
 - d'actifs corporels : 2,29 Md€ dont 1,69 Md€ au titre du parc immobilier (terrains et constructions) ;
 - d'immobilisations financières : 2,45 Md€ (dotations en fonds propres aux opérateurs).
- Ces pourcentages n'intègrent pas le patrimoine des établissements d'enseignement scolaire, propriété des CT, non plus que celui des universités, inscrit, en général, à leur bilan.
- A noter : le faible poids des actifs du MENESR dans le total des actifs de l'Etat, comparativement au poids des dépenses de personnel versées par ce ministère : **46,2 %** ⁽¹⁾.

(1) : Source : Compte général de l'Etat 2015 – page 118 : poids des rémunérations de personnel (hors charges) des programmes 139, 140 et 141 sur le total des rémunérations du personnel de l'Etat hors charges :

33 040 M€ / 71 444 M€

I. Les comptes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

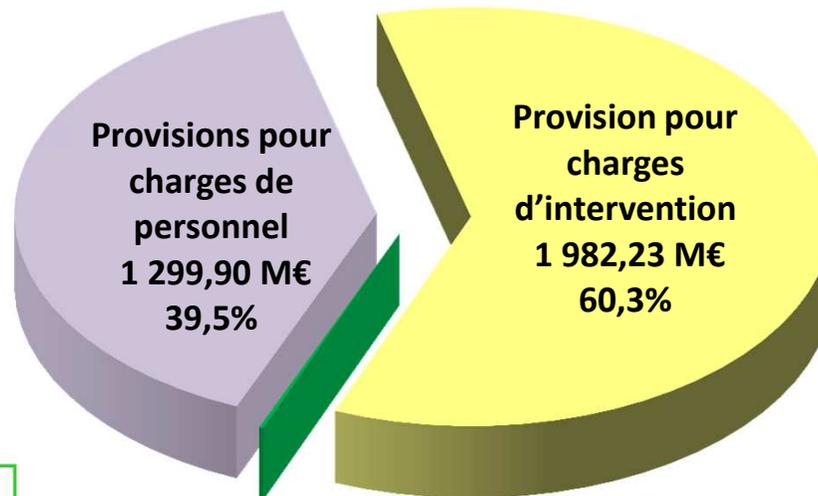
Le passif : les provisions

Décomposition des PPRC 2015 du MENESR 3 288,5 M€. soit 2.4 % des PPRC de l'Etat

Concernent :

- le **RETREP** - régime temporaire de retraite des enseignants du privé (1.095 M€) ;
- les **ARE** - allocations de retour à l'emploi (186 M€) ;
- les **CET** - comptes épargne-temps (18 M€).

Concernent pour l'essentiel les **contentieux liés aux contrats aidés** pour non-respect des obligations contractuelles de formation et pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.



■ Provisions pour risques et litiges
6,36 M€
0,2%

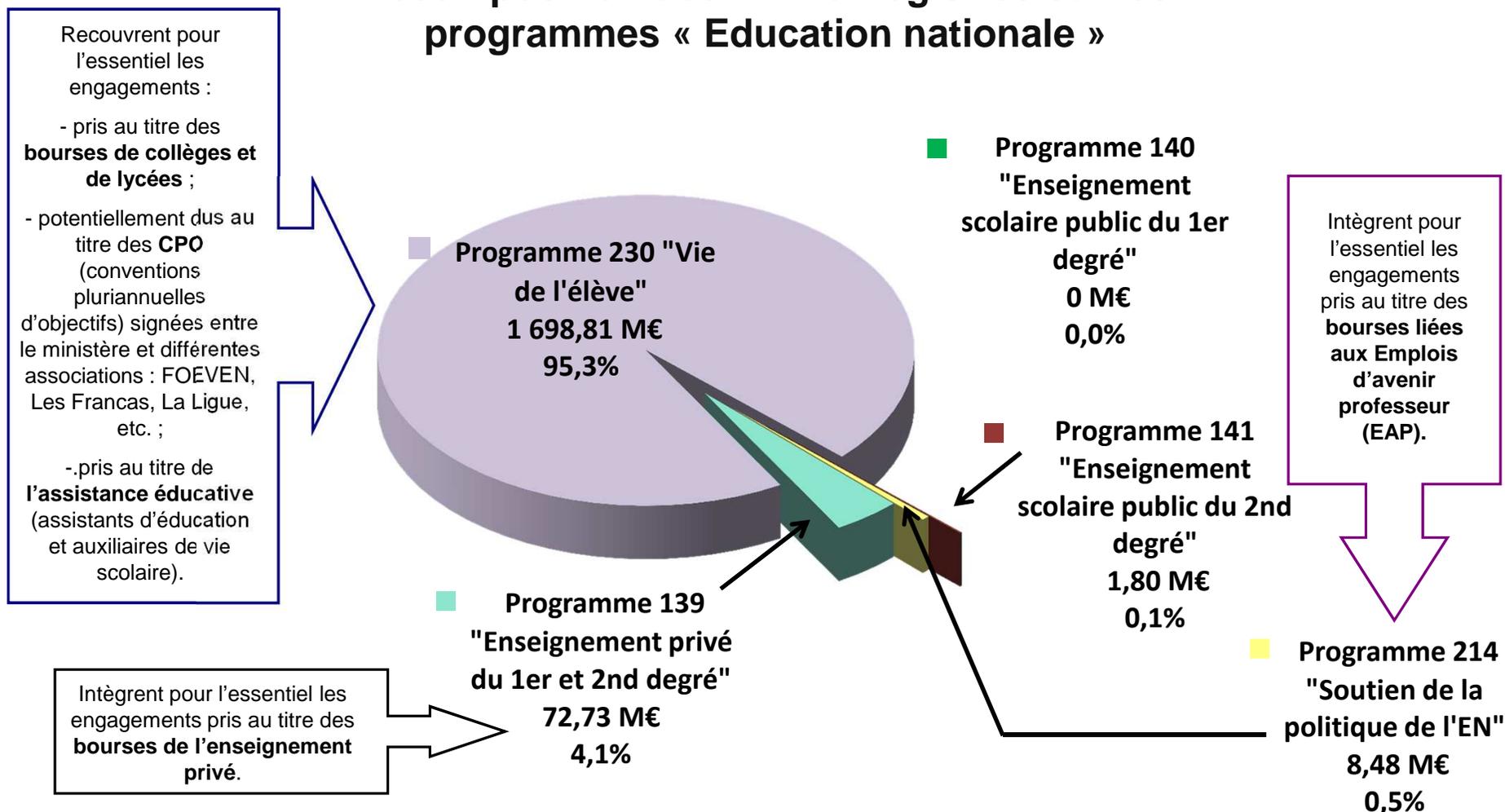
Recouvrent notamment :

- les provisions enregistrées pour les **OSI** du P172 (212 M€) ;
- les provisions enregistrées sur le P193 au titre de l'**Agence spatiale européenne** (846 M€) et d'**EUMETSAT** (63 M€).
- les dépenses liées aux 2^{ème} et 3^{ème} T. de l'année scolaire du **forfait d'externat** (P139), soit 424 M€ ;
- les transferts aux centres de formation initiale et continue des enseignants du privé (34 M€) ;
- les **redevances** liées aux droits de reprographie et d'auteurs (P. 139, 140 et 141).

I. Les comptes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Les engagements hors bilan (EHB) représentent au total plus de 10,9 Md€ en 2015.

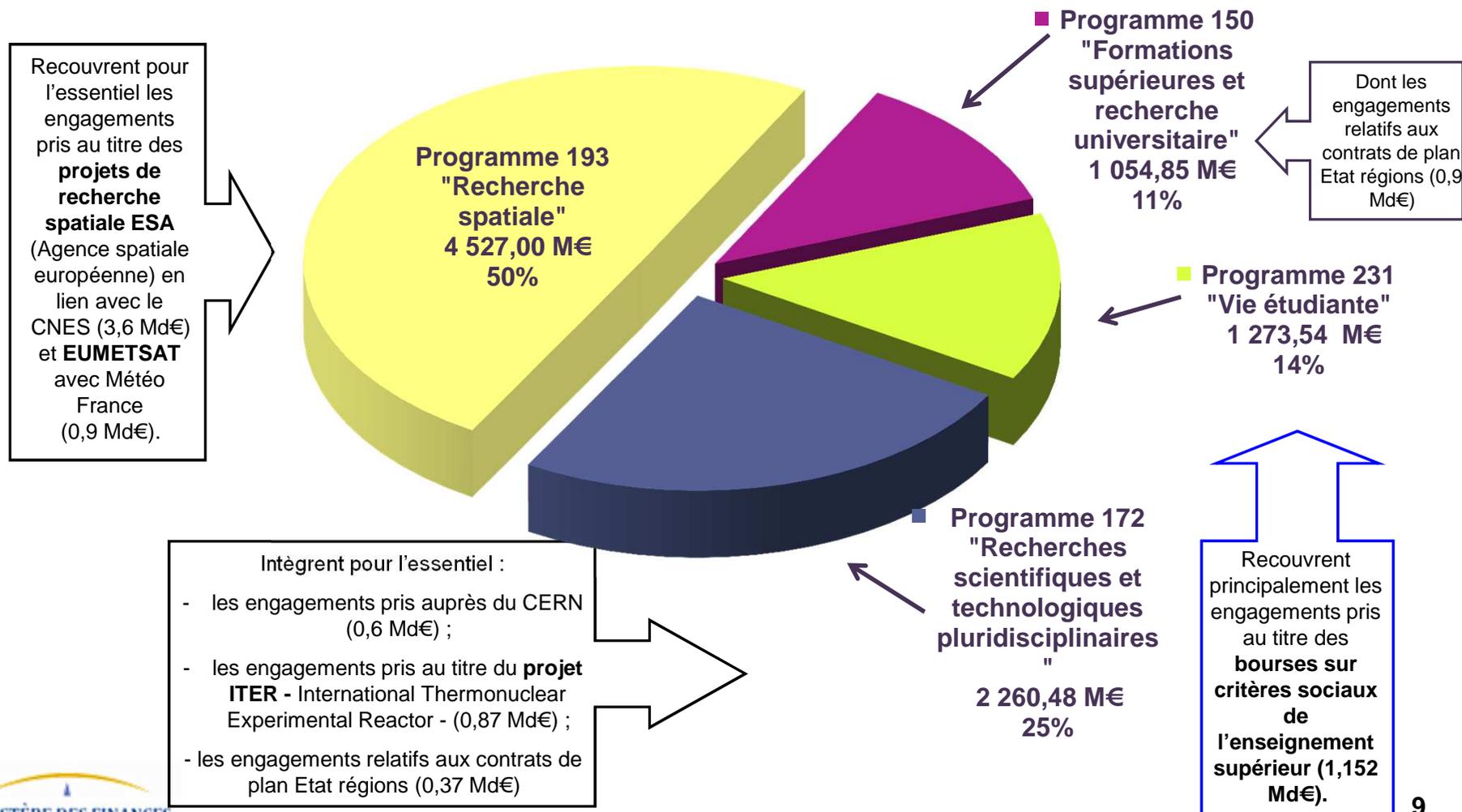
Décomposition des EHB enregistrés sur les programmes « Education nationale »



I. Les comptes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Les engagements hors bilan (EHB) représentent au total plus de 10,9 Md€ en 2015.

Décomposition des EHB enregistrés sur les programmes « Enseignement supérieur et Recherche »



SOMMAIRE

I. Les comptes 2015 de l'Etat - focus sur les comptes du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

- Les constats et les appréciations du rapport annuel
- Les indicateurs de qualité de la dépense
- Les principales conclusions de l'audit partenarial DGFIP/IGAENR sur les charges à payer
- L'audit partenarial DGFIP/IGAENR sur la chaîne de la dépense relative aux heures supplémentaires réalisées en EPLE

III. Points d'information

- Les orientations interministérielles 2016 - 2018 en matière de CIC
- Le rapport de la Cour des comptes de février 2016 : « la comptabilité générale de l'Etat, 10 ans après »

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

❑ Les constats et les appréciations du rapport annuel sur le dispositif de contrôle interne comptable

Le pilotage du CIC

- Comme le certificateur, le CBCM relève les réelles avancées en matière de gouvernance et d'animation du CIC, avec la mise en place effective des instances instituées par le décret du 24 avril 2012 relatif au contrôle et à l'audit internes du MENESR (**CMAI- Comité national d'audit interne et CCIMR –Comité commun de contrôle interne pour la maîtrise des risques**). Néanmoins, la **complexité de l'organisation et de la comitologie qui l'accompagne** est soulignée.
 - un travail de simplification et de clarification des rôles et attributions de chacune des instances (CCIMR, COPIL CIC-CIB, comité de suivi du PAM) nécessiterait d'être mené et formalisé dans le référentiel organisationnel de CIC.
- La **stabilité observée dans l'organisation du CIC** au sein du MENESR témoigne d'un niveau de maturité et d'appropriation par les acteurs des outils et démarches du CIC.
 - des difficultés subsistent néanmoins en matière d'organisation du réseau des référents CIC : maintien d'une hétérogénéité entre les rectorats, tant par le nombre d'ETP que par l'organisation retenue (découpage des responsabilités), malgré les efforts déployés en 2015.
- Le **comité de suivi du PAM** 2014-2016 s'est à nouveau réuni en juin et décembre 2015, permettant de combler le retard pris dans le suivi des actions à réaliser par l'ensemble des directions et services ministériels.
 - les travaux de cette instance ont toutefois été limités au suivi des seules actions concernant l'administration centrale.
- Les deux **séminaires** annuels au niveau national (académies et organismes) sont des **temps forts** pour partager l'actualité du CIC et échanger sur les actions entreprises sur le terrain.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

❑ Les constats et les appréciations du rapport annuel sur le dispositif de contrôle interne comptable

La mise en œuvre opérationnelle du CIC

- La **cartographie des risques ministériels** correspond davantage à une grille de priorisation des travaux de renforcement du déploiement des dispositifs de CIC. Le lien entre la description des processus, le référencement des risques et leur degré de couverture par le CIC mériterait d'être plus explicite.
 - l'action « rénover la cartographie ministérielle des risques comptables pour la rendre plus intelligible » prévue dans le PAM 2016-2018 devrait permettre de compléter utilement la carte des processus.
- S'agissant de la **documentation des processus**, l'association des académies aux travaux d'actualisation des référentiels de CIC, en vue de mutualiser les expériences, apparaît comme une méthode très intéressante.
- **L'informatisation du reporting** sur l'effectivité des dispositifs de contrôle interne, introduite au moyen de l'outil G2P, constitue une avancée incontestable.
 - l'efficacité des actions mises en œuvre n'est toutefois pas évaluée à ce jour. Le ministère devra accentuer ses efforts en matière de remontée des résultats des contrôles, notamment dans le cadre de revues « qualité ».
- Les actions de développement des outils **d'autoévaluation**, notamment l'EMR (échelle de maturité des risques), doivent être poursuivies.
- Les efforts en matière de **contrôle des habilitations** doivent être poursuivis, tant en ce qui concerne le PGI Chorus que les AMM (applications ministérielles métiers) qui sont interfacées avec Chorus.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

- ❑ Les constats et les appréciations du rapport annuel sur le dispositif de contrôle interne comptable

La mise en œuvre opérationnelle du CIC (suite et fin)

- Enfin, comme en 2014, une **enquête a été réalisée auprès de quatre académies** (Créteil, Lille, Nice et Poitiers) afin d'avoir une meilleure connaissance du degré de déploiement du dispositif de CIC en services déconcentrés.

Cette enquête a permis de mettre en évidence la progressive diffusion de la culture, des outils et de la dynamique du CIC impulsés par l'administration centrale, ainsi que le foisonnement des outils de contrôle interne déjà mis en œuvre dans les services gestionnaires (notamment sur la gestion des crédits de Titre 2, pour répondre à la volonté de sécuriser les opérations de paye).

Elle souligne également l'hétérogénéité des niveaux de maturité académiques, les lacunes du formalisme en matière de pilotage, et la nécessité de consolider les outils de reporting sur l'effectivité.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

- ❑ Les constats et les appréciations du rapport annuel sur les opérations d'inventaire

Les opérations d'inventaire et de clôture

a) *s'agissant des immobilisations*

➤ **Logiciels produits en interne (LPI)**

- ❑ La pratique d'affectation des crédits en académies, générant un flux de dépenses trop largement concentré sur les derniers mois de l'année, empêche la conduite de travaux de fiabilisation et de centralisation en infra-annuel.
- ❑ Les travaux de valorisation comptable du SI SIRHEN se sont poursuivis : réimputations comptables (fiabilisation de la qualification de la nature des dépenses), et enregistrement d'une dépréciation (nouvelle estimation de la valeur réelle de l'immobilisation).

➤ **Inventaire des biens**

- ❑ absence d'inventaire physique (matériels, logiciels et immobilisations incorporelles) à confronter à l'inventaire comptable et servant à fiabiliser celui-ci.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

❑ Les constats et les appréciations du rapport annuel sur les opérations d'inventaire

b) s'agissant des charges à rattacher à l'exercice

- Les **doutes quant à l'exhaustivité et la fiabilité du recensement des charges à payer sur les programmes de la MIES** ont été confirmés par l'audit partenarial mené à la fin de l'année 2015 (cf. point suivant) : faible volumétrie, et faible pourcentage des charges à payer automatiques.
- Les **charges à payer liées aux dépenses de fonctionnement sont manifestement sous-évaluées** (problématique de l'absence de déversement des applications ministérielles métier dans Chorus en fin d'exercice).
- Les **charges à payer automatiques relèvent principalement des engagements pris au titre des participations** (programmes de la MIREs), lesquels sont constitués pour l'essentiel lors de la signature des décisions de financement des PPP, et seront exécutés sur plusieurs dizaines d'années.
- Le déploiement des services facturiers en académies (et depuis le 1^{er} janvier 2016 en administration centrale) devrait contribuer à la fiabilisation du montant des charges à rattacher : meilleure connaissance du stock de factures reçues et non payées.
- **L'exploitation des charges à payer dans les travaux budgétaires est encore insuffisante.** Exemple : la CAP concernant le forfait d'externat a été inscrite dans les documents prévisionnels de gestion du programme 139 pour la 1^{ère} fois au titre de l'exercice 2016.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

❑ Les constats et les appréciations du rapport annuel sur les opérations d'inventaire

c) s'agissant des engagements (PPC et EHB)

- L'actualisation et l'enrichissement **des fiches de recensement des dispositifs d'intervention** se poursuivent, en lien avec les différentes directions du ministère.
- Le recensement des **engagements hors-bilan au titre des bourses de l'enseignement scolaire** a fait l'objet d'un pilotage renforcé à la clôture 2015 (refonte de la feuille de route et mise en place d'une session de formation sous forme d'une « classe virtuelle »). La qualité des données recensées a été améliorée.
- Des travaux de fiabilisation ont été conduits en matière de **subventions aux EPLE** (correction d'imputation comptable et/ou de valorisation). La qualité des données recensées en matière de PPC a été améliorée.
- Les travaux de fiabilisation du **recensement des provisions pour charges de personnel au titre des allocations retour à l'emploi (ARE)**, versées notamment au bénéfice des personnels de l'assistance éducative, qui n'ont pu aboutir en 2015, devront être conduits pour la clôture 2016.
- Des consignes sont attendues de la DGFIP s'agissant des modalités d'évaluation des **engagements hors-bilan relatifs aux contrats de plan Etat-régions**, suite à observation d'audit du certificateur. Un recensement et une comptabilisation au niveau national, au sein de la seule société ADCE, sont à l'étude, en lieu et place d'un recensement et d'une comptabilisation au niveau local.

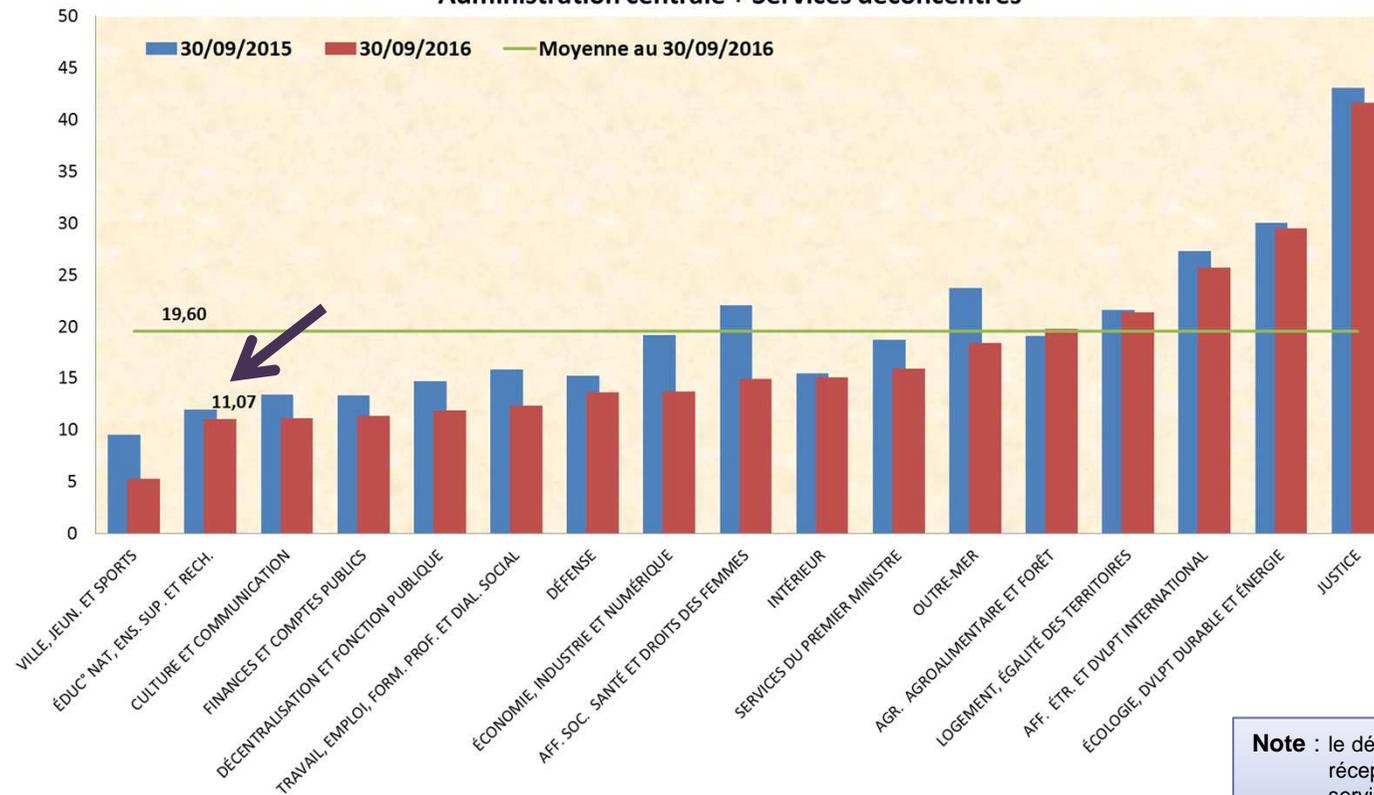
d) La faiblesse du montant des produits à recevoir révèle des difficultés dans les services pour appréhender correctement la notion de rattachement à l'exercice.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

□ Les indicateurs : le délai global de paiement (DGP)

- Un DGP DE 11,07 jours, en diminution par rapport à l'année dernière à la même période (-0,90 jours) ;
- Un DGP inférieur à la moyenne nationale
- Position du MENESR : n°2 au niveau national

Délai Global de Paiement (DGP) en jours
au 30 septembre 2016
Administration centrale + Services déconcentrés



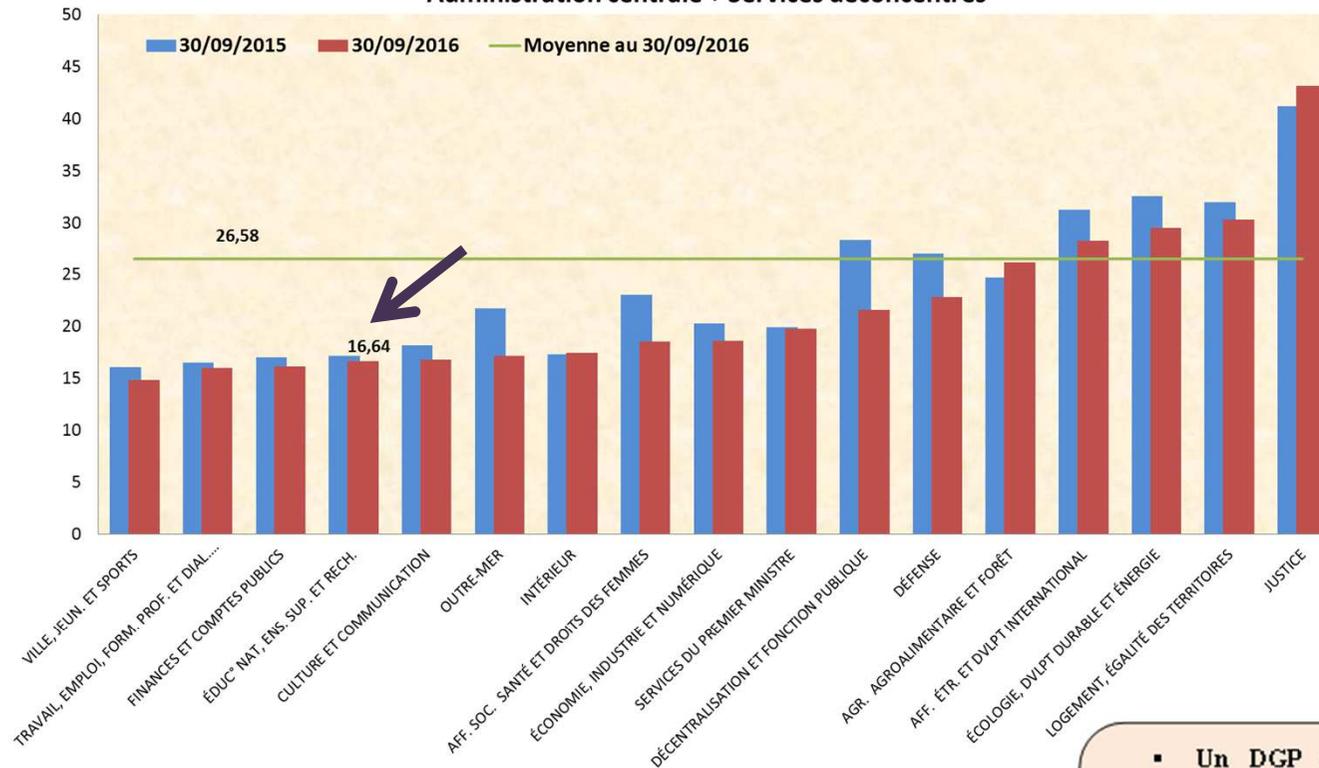
Note : le délai global de paiement (DGP) court de la date de réception de la facture (ou de la constatation de service fait si celle-ci est postérieure) à la date de rapprochement de la DP auquel s'ajoute un jour de délai bancaire.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

☐ Les indicateurs : le délai global de paiement – commande publique

Délai Global de Paiement (DGP) de la commande publique (en jours)
Au 30 septembre 2016

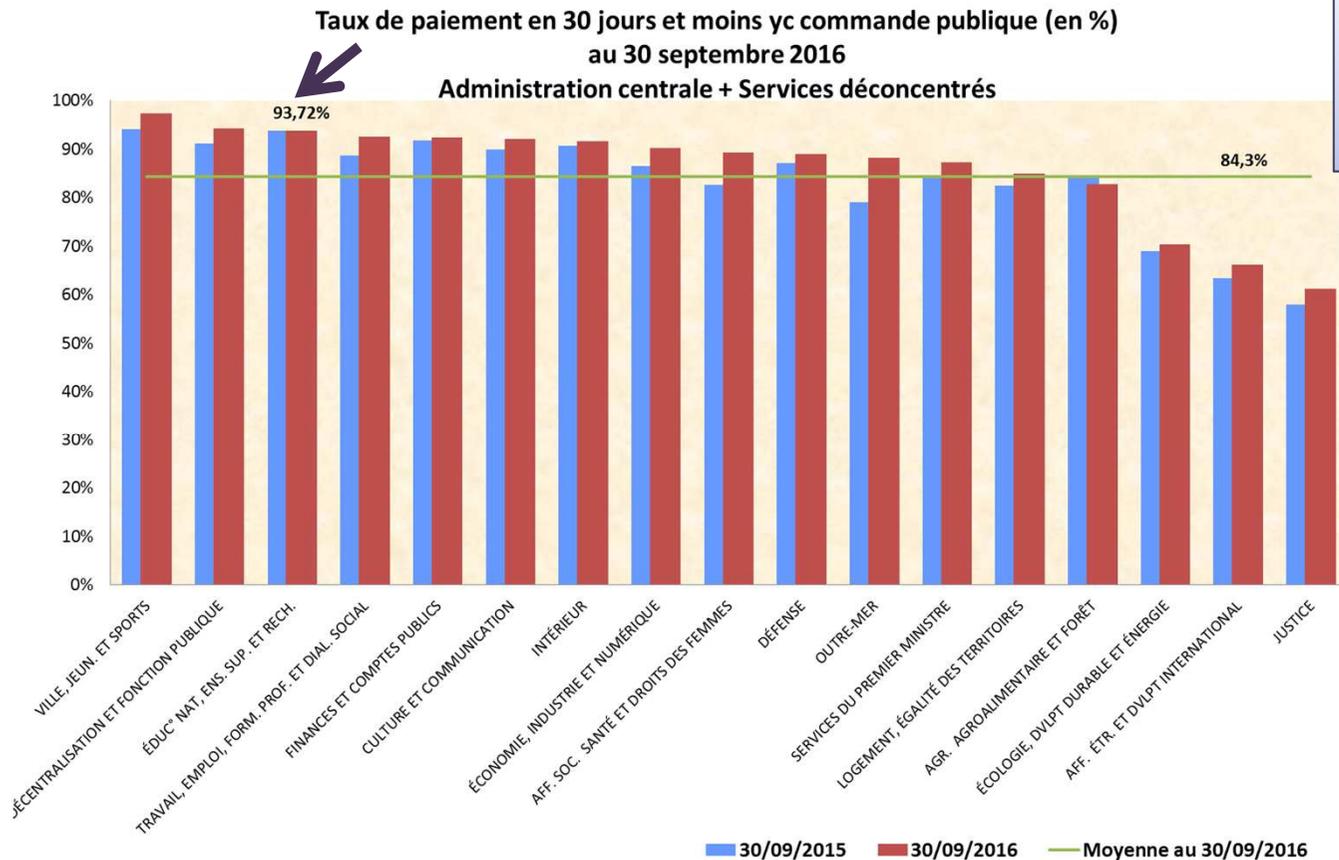
Administration centrale + Services déconcentrés



- Un DGP commande publique de 16,64 jours, en diminution par rapport à l'année dernière à la même période (- 0,55 jours)
- Un DGP inférieur à la moyenne nationale
- Position du MENESR : n°4 au niveau national

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

☐ Les indicateurs : le taux de paiement en 30 jours



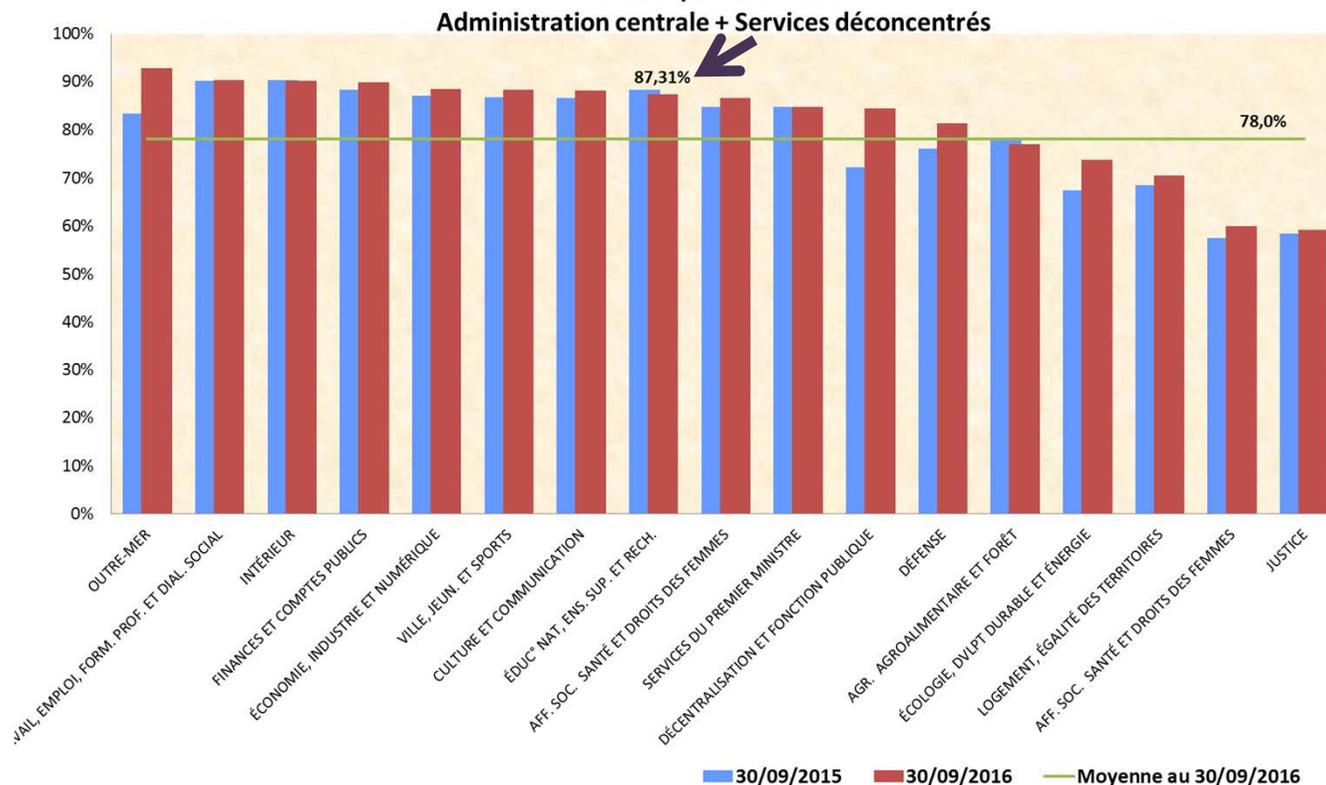
Note : le taux de DP payées en 30 j et moins mesure le nombre de DP payées en un délai max de 30 j entre la date de réception de la facture (ou de la constatation de SF si celle-ci est postérieure) à la date de rapprochement de la DP auquel s'ajoute 1 j de délai bancaire.

- **Un taux de paiement en 30 jours de 93,72%, en très légère augmentation par rapport à l'année dernière à la même période**
- **Un taux de paiement en 30 jours nettement supérieur à la moyenne nationale**
- **Position du MENESR : n°3 au niveau national**

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

☐ Les indicateurs : le taux de paiement en 30 jours – commande publique

Taux de paiement en 30 jours et moins - Commande publique (en %)
au 30 septembre 2016

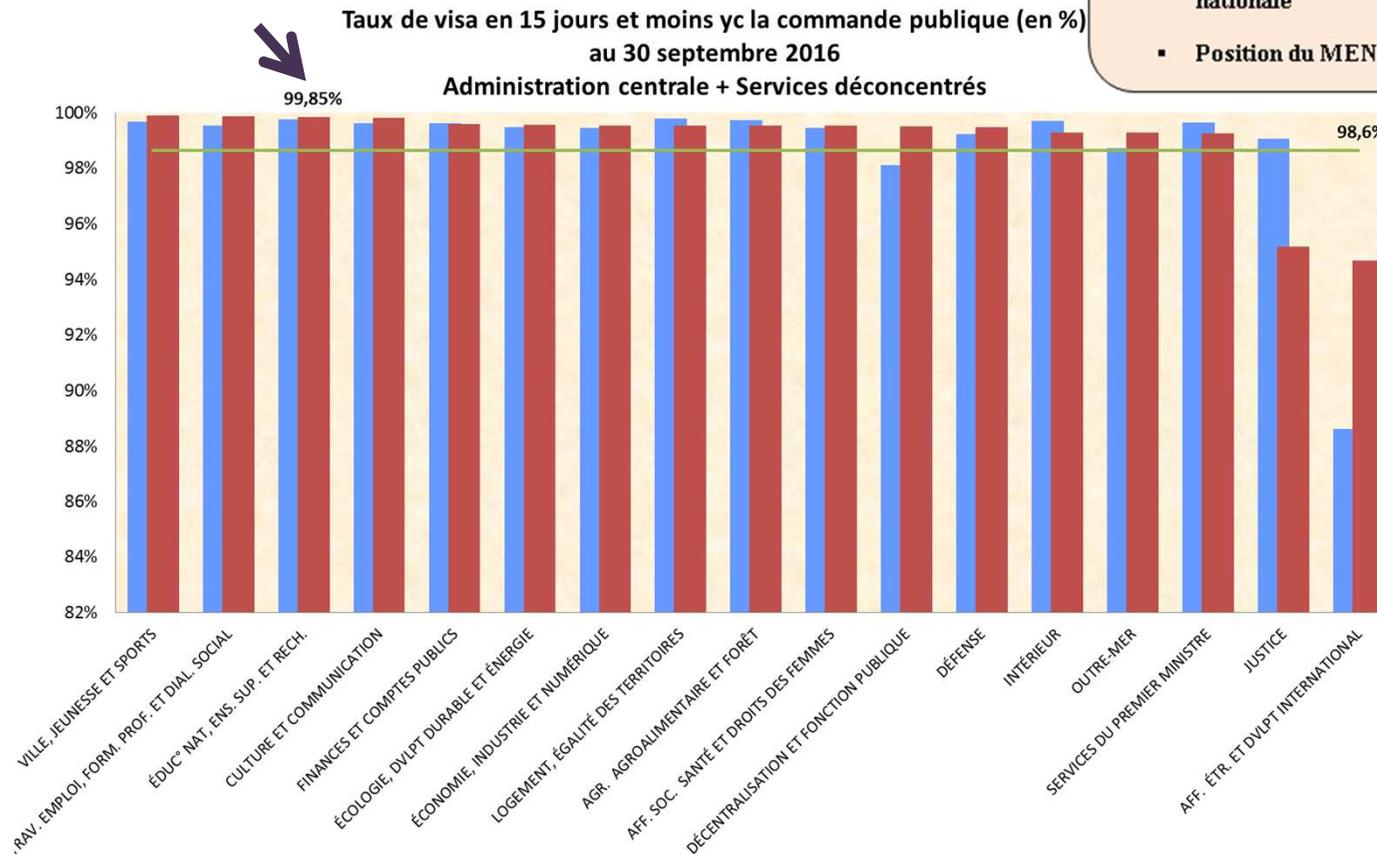


- Un taux de paiement commande publique en 30 jours de **87,31%**, en diminution par rapport à l'année dernière à la même période (-0,92 points)
- Un taux de paiement commande publique en 30 jours toujours nettement supérieur à la moyenne nationale
- Position du MENESR : n°8 au niveau national (n°3 à la même période en 2015)

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

□ Les indicateurs : le taux de visa en 15 jours

- Un taux de visa en 15 jours et moins de 99,85%, en légère augmentation par rapport à l'année dernière à la même période (+0,10 points)
- Un taux de visa en 15 jours et moins supérieur à la moyenne nationale
- Position du MENESR : n°3 au niveau national



Note : le taux de visa mesure le nombre de DP visées par le comptable en 15 j et moins entre la date de réception des PJ par le contrôleur de règlement et la date de comptabilisation de la DP par celui-ci, par rapport au nombre total de DP payées.

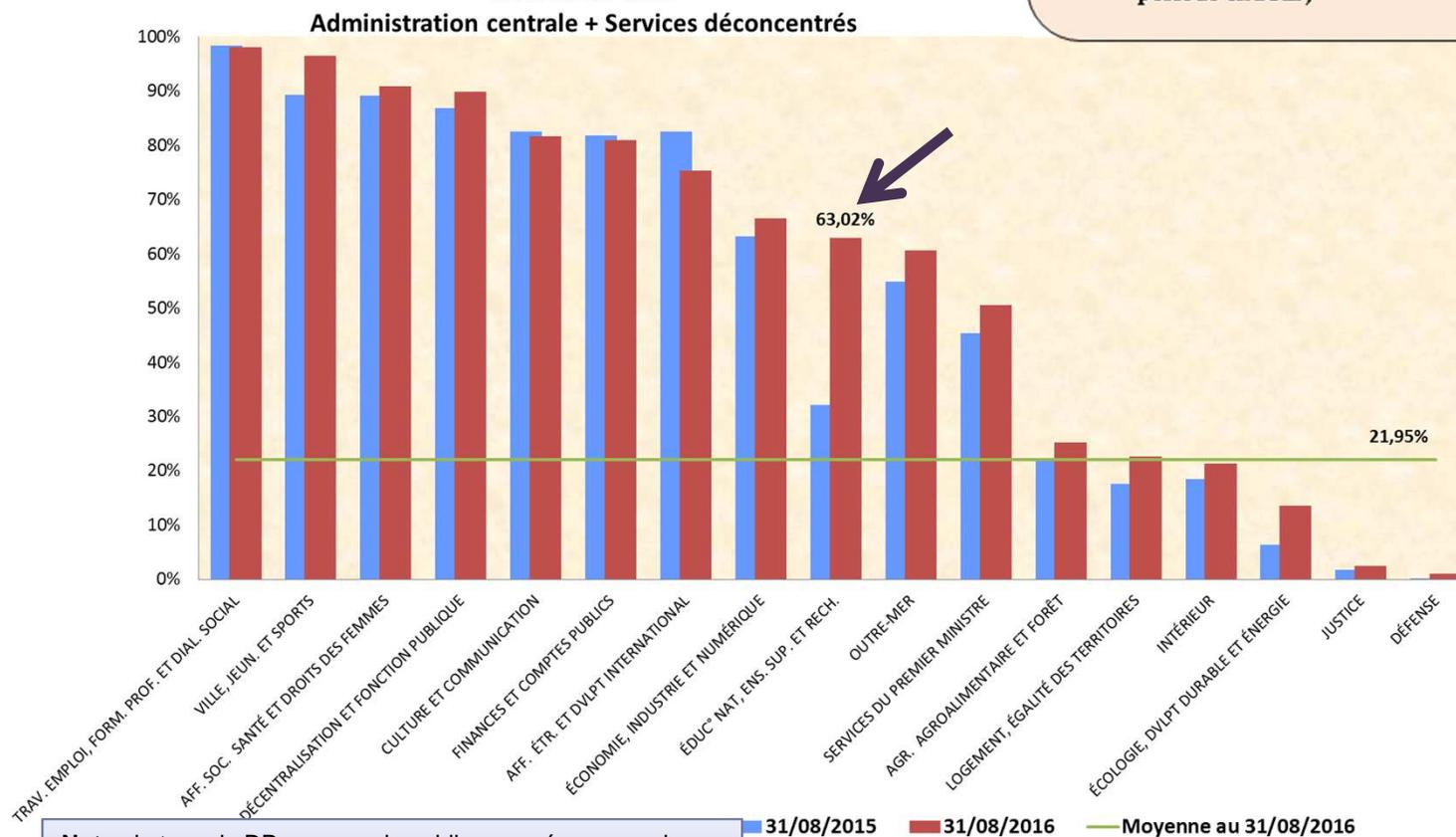
■ 30/09/2015 ■ 30/09/2016 — Moyenne au 30/09/2016

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

❑ Les indicateurs : le taux de DP commande publique payées en mode facturier

- Le taux de demandes de paiement commande publique réglées en mode facturier a été multiplié par 2 par rapport à l'année dernière à la même période, et s'est établi à 63,02%.
- Un taux de demandes de paiement commande publique réglées en mode facturier très nettement supérieur à la moyenne nationale
- Position du MENESR: n°9 au niveau national (n°11 à la même période en 2015)

Taux de DP commande publique payées en mode facturier (en %) au 31 août 2016



Note : le taux de DP commande publique payées en mode facturier mesure le nombre de DP CP payées en SFACT par rapport au nombre total de DP payées.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

□ Les indicateurs MP3 – Evolution (juin-juillet-août) 2016 / 2015

Indicateurs	Description	Juin - Juillet - Août 2016		Rappel Juin - Juillet - Août - 2015		Commentaires
		MENESR	Inter-ministériel	MENESR	Inter-ministériel	
IA.1	Taux de bons de commande sur marchés initialisés sans demande d'achat préalable Objectif : Mesurer le nombre de demandes d'achat qui ne sont pas réalisées dans Chorus formulaires ou un outil équivalent.	36%	16%	42%	18%	Amélioration par rapport à 2015 même si le taux reste élevé . L'évolution du taux est à relier au rythme de déploiement de Chorus Formulaires. CIBLE MENESR 2016 : 20 %.
IB.3	Taux des EJ hors subventions, baux et décisions diverses dont le délai EJ / demande de paiement est inférieur ou égal à 2 jours (en nombre d'EJ). Objectif : Apprécier la part des EJ dits "de régularisation".	13%	16%	20%	20%	Amélioration par rapport à 2015 . Mais le taux mérite une attention particulière (EJ créés ultérieurement à la réception de la facture). CIBLE MENESR 2016 : 18 %.
IB.4	Taux des EJ hors subv° d'un montant inférieur à 50 €. Objectif : Identifier un taux trop élevé d'EJ de moins de 50 € synonyme potentiellement d'une faible mutual° des achats.	8%	7%	9%	9%	L'évolution de cet indicateur est à étudier en lien avec le déploiement de la carte d'achat. CIBLE MENESR 2016 : 8 %.
IC.1 BIS	Délai moyen entre le service fait (date comptable) et la demande de paiement (date de base). Objectif : Apprécier l'ampleur des certifications de service fait potentiellement réalisées après réception de la facture.	-5,1	-5,8	- 5,3 jours	- 8,7 jours	Même si le délai moyen du MENESR est meilleur que la moyenne interministérielle, le délai moyen reste anormalement négatif (certification de SF réalisées après réception de la facture). CIBLE MENESR 2016 : -1,5 jours.
ID.3	Taux de DP sur commande publique dont le délai global de paiement est supérieur à 30 jours. Objectif : Evaluer la fluidité du processus de paiement.	6%	12%	6%	15%	Le MENESR affiche des délais globaux de paiement très satisfaisants. CIBLE MENESR 2016 : 5 %.

Source : Données AIFE.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

Les indicateurs MP3

- **Point d'attention :**

- **L'analyse des indicateurs MP3 doit être relativisée compte tenu, notamment :**

- de la structure des dépenses qui n'est pas la même en administration centrale et en services déconcentrés : prédominance en services déconcentrés des dépenses relatives aux frais médicaux et de déplacement (en nombre de DP) ;
- du taux de déploiement des services facturiers ;
- du taux de déploiement de Chorus Formulaires.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

❑ Les indicateurs : les anomalies par processus

PROCESSUS	du 1er janvier au 30 septembre 2016 SFACT et hors SFACT			pour mémoire du 1er janvier au 30 septembre 2015 SFACT et hors SFACT		
	Nombre d'anomalies	Nombre de paiements contrôlés	Taux d'anomalie (%)	Nombre d'anomalies	Nombre de paiements contrôlés	Taux d'anomalie (%)
Baux	221	1 068	20,69	81	1 285	6,30
Commande publique	10 034	20 345	49,32	5 492	18 090	30,36
Transports, déplacements et missions	620	15 831	3,92	732	17 583	4,16
Interventions	121	13 512	0,90	200	13 282	1,51
Impôts, taxes, intérêts et pénalités	311	6 981	4,45	246	7 881	3,12
Rémunérations	492	13 155	3,74	398	10 788	3,69
Total général	11 799	70 892	16,64	7 149	68 909	10,37

11 799 anomalies sont recensées au 30 septembre 2016, et le taux d'anomalies s'établit à **16,64%**.

Comparaison avec l'exercice précédent, sur la même période

Un nombre d'anomalies en sensible augmentation : (+) 65%

Un pourcentage d'anomalies en augmentation : (+) 6,27 points

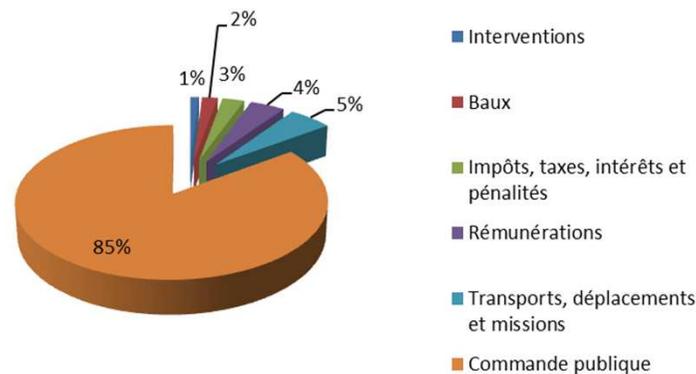
→ **effet de la poursuite du déploiement des services facturiers** (les demandes de paiement sont contrôlées en intégralité, dès le 1^{er} euro).

Analyse des anomalies constatées au 30 septembre 2016

Le processus « commande publique » totalise à lui-seul 85% des anomalies recensées. C'est logiquement sur ce processus que se concentre la hausse du nombre d'anomalies.

→ effet de la poursuite du déploiement des services facturiers, dont le périmètre est circonscrit à la commande publique

Répartition des anomalies par processus
30 septembre 2016



II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

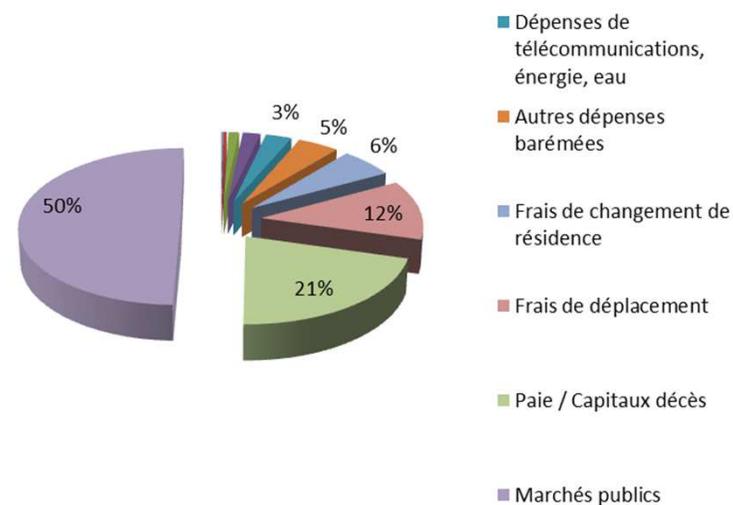
□ Les indicateurs : focus sur le taux d'erreurs patrimoniales significatives (TEPS)

Focus sur les anomalies patrimoniales significatives recensées	du 01/01 au 30/09/2016	Pour mémoire du 01/01 au 30/09/2015
	Nombre	Nombre
Liquidation erronée	472	381
Invalidité ou absence totale des PJ	187	209
Mandat non établi au bénéfice du véritable créancier	85	72
Récupération de l'avance non effectuée	11	17
Intérêts moratoires mal liquidés	6	17
Déchéance quadriennale atteinte	3	
Double paiement	2	11
TOTAL	766	707

TEPS au 30/09/2016 : **0,92%**

TEPS au 30/09/2015 : **0,98%**

Répartition des erreurs patrimoniales significatives par sous-nature de dépenses



766 anomalies patrimoniales significatives sont recensées au 30 septembre 2016, soit un TEPS de **0,92%**, en légère diminution par rapport à l'exercice 2015.

- 62% d'entre elles relèvent d'une liquidation erronée.
- 50% d'entre elles concernent la sous-nature de dépenses « marchés publics ».

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

□ Les indicateurs : les charges à payer

Charges à payer en M€	2015			
	TOTAL	dont HT2		
		TOTAL	dont charges de fonctionnement	
Automatiques	1 320,7	<i>1 320,7</i>	12,6	14%
			<i>hors Titre 7, crédits pilotés et ANR</i>	
Complémentaires	382,2	<i>12,9</i>	<i>12,9</i>	<i>14%</i>
Supplémentaires	489,0	<i>487,6</i>	<i>65,1</i>	<i>72%</i>
			<i>hors forfait d'externat et ESA</i>	
TOTAL	2 191,9	1 821,2	90,6	100%

Source : Rapport CBCM 2015 - Données AIFE.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

❑ Les indicateurs : les charges à payer

- ❑ Un niveau global de charges à payer de fonctionnement relativement faible : moins de 100 M€, soit moins de 2 % du total des crédits HT2 des programmes de l'enseignement scolaire.
- ❑ Un poids des charges « automatiques » étonnamment faible : 14 % après retraitements.
- ❑ Les doutes quant à l'exhaustivité et la fiabilité du recensement des charges à payer non automatiques sur les programmes de la MIES ont été confirmés par l'audit partenarial mené à la fin de l'année 2015 par la MRA de la DGFIP et la MMAI du MENESR, proposé dans **le cadre du programme de travail arrêté par le Comité National Risques et Audit de la DGFIP pour l'année 2015.**
- ❑ L'audit visait à s'assurer de l'effectivité et de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne mis en oeuvre par tous les intervenants, en administration centrale et dans les services déconcentrés ;
 - de la qualité du recensement des charges à payer en terme d'exhaustivité et de fiabilité des données recensées par les ordonnateurs ;
 - de la fiabilité et de la pertinence des procédures d'alimentation des comptes dans Chorus.

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

□ L'audit partenarial DGFIP – MRA / IGAENR – MMAI sur les CAP

- **L'audit concerne** les programmes « Education nationale » : 139, 140, 141, 214 et 230, l'administration centrale et les académies. Les charges à payer sur immobilisations sont exclues du périmètre.

Un premier retour sur les constatations de l'audit a été effectué lors du Comité de pilotage CIC-CIB de février 2016

- **Les constats** principaux ont pointé :

- un défaut de pilotage national marqué par l'absence d'un responsable ministériel des opérations de fin d'exercice ;
- un défaut d'exhaustivité des charges à payer comptabilisées (envoi tardif des déclarations de conformité au comptable) ;
- l'absence de RCIC sur les opérations de fin d'exercice.

- **Les recommandations principales** ont porté sur la nécessité de :

- clarifier les notions de consommation d'AE et de CP en fin et début d'exercice, et leur lien avec les CAP et les restes à payer ;
- charger les responsables de rattachement de réaliser une analyse de fond des dossiers administratifs et de la répartition des CAP dans une optique de fiabilisation du recensement des CAP ;

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

□ L'audit partenarial DGFIP – MRA / IGAENR – MMAI sur les CAP

□ Les **recommandations principales** ont porté sur la nécessité de (suite et fin) :

- faire réaliser par le comptable une analyse sur la répartition des CAP entre les automatiques et les manuelles, afin d'organiser un retour d'information vers les ordonnateurs ;
- décliner au plan local les guides métiers de la DGFIP sur les opérations de fin d'exercice au regard de l'organisation des rectorats ;
- élaborer et diffuser aux services prescripteurs des fiches de procédures par type de charges à payer mentionnant la procédure, les points de contrôle et les modalités de la traçabilité des contrôles.

□ Les **actions à mettre en œuvre** sont déclinées comme suit :

Organisation-Pilotage	
1	Organiser des séminaires d'information sur le thème de la fin de gestion avec un focus sur les charges à payer associant les services ministériels et les DAF académiques
2	Elaborer une restitution nationale des charges à payer comptabilisées par les académies afin d'effectuer une analyse au niveau national
3	Organiser des réunions de bilan et d'évaluation entre les services ordonnateurs et comptables au niveau central et déconcentré
Exhaustivité des CAP	
1	Déversement des AMM cers Chorus cœur : nécessité pour les académies d'avoir une organisation adaptée à la gestion intégrée embarquée par les outils informatiques (AMM)
2	Forfait d'externat : alléger la procédure de recensement du 1er trimestre en substituant une validation des données du constat de rentrée par les établissements privés à une enquête systématique
Fiabilité des CAP	
1	Inciter les DAF à organiser un contrôle des données relatives aux CAP remontées par les services prescripteurs
2	Contrôle du comptable : Faire expertiser par la mission Chorus comptable de la DGFIP l'injection automatique des ZFFG dans Chorus en 2016
3	Promouvoir le renforcement du partenariat local en rappelant l'existence d'offre de service de la DGFIP

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

❑ L'audit partenarial sur les heures supplémentaires

Un audit MMAI/IGAENR portant sur la chaîne comptable relative aux heures supplémentaires (HSA et HSE) est en cours pour 2016.

Audit programmé par le comité national risques et audit de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) du 18 décembre 2015 sur proposition du MENESR et par le comité ministériel d'audit interne du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) du 21 juin 2016.

L'audit porte sur les heures supplémentaires (HS) qui se décomposent en heures-supplémentaires années (HSA) et heures supplémentaires effectives (HSE), à l'exclusion des indemnités pour missions particulières (IMP) créées par le décret du 27 avril 2015.

L'audit s'intéresse essentiellement à la chaîne comptable des HS depuis le fait générateur en EPLE jusqu'au paiement par le SLR.

Les risques théoriques identifiés lors de la phase de préparation conduiront les auditeurs à vérifier plus particulièrement :

- la qualité et la réalité du service fait (SF) avec sa justification réelle ;
- la réalité de la liquidation à travers la correcte saisie des éléments conditionnant la liquidation des HS dans les applicatifs (exemple : congés maladie donnant lieu à suspension d'HSA) ;
- le caractère manuel ou automatisé des procédures, la traçabilité des mises à jour informatiques et la traçabilité des acteurs (revue des habilitations) ;
- la correcte assimilation de la distinction IMP/HSE ;
- la documentation du processus, l'effectivité et l'efficacité des contrôles.

SOMMAIRE

I. Les comptes 2015 de l'Etat - focus sur les comptes du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche

II. Le point de vue du CBCM sur la qualité comptable

- Les constats et les appréciations du rapport annuel
- Les indicateurs de qualité de la dépense
- Les principales conclusions de l'audit partenarial DGFIP/IGAENR sur les charges à payer
- L'audit partenarial DGFIP/IGAENR sur la chaîne de la dépense relative aux heures supplémentaires réalisées en EPLE

III. Points d'information

- Les orientations interministérielles 2016 - 2018 en matière de CIC
- Le rapport de la Cour des comptes de février 2016 : « la comptabilité générale de l'Etat, 10 ans après »

III. Points d'information

Les orientations 2016 – 2017 de la DGFIP en matière de CIC

- **1^{ère} orientation : poursuivre une stratégie de traitement prioritaire des fragilités sur le(s) processus comptable(s) à enjeux.**

Les actions de sécurisation des zones de fragilités majeures et récurrentes sur les chaînes financières des processus comptables à enjeux doivent être poursuivies. Il s'agit de veiller à ce que le dispositif en place permette de détecter les anomalies significatives.

Une attention particulière doit être portée sur les processus suivants :

- rémunérations
- interventions
- commande publique.

III. Points d'information

❑ Les orientations 2015 – 2016 de la DGFIP en matière de CIC

- **2^{ème} orientation : consolidation des actions de sécurisation de l'accès aux systèmes d'information.**

L'intégration des considérations de contrôle interne (contrôles automatisés, états d'anomalies, piste d'audit ...) dans les projets de rénovation des applications informatiques et la gestion des paramétrages conditionnent la sécurisation efficiente du traitement des opérations.

La gestion des conditions d'accès aux systèmes d'information concourt à la sécurisation du traitement de l'information comptable et financière. Il convient en particulier de s'assurer que les droits attribués aux utilisateurs correspondent à leurs fonctions.

- ❑ L'attribution des délégations de signature est liée à l'attribution des tâches
- ❑ Une nécessaire cohérence entre l'habilitation juridique et l'habilitation informatique

III. Points d'information

□ Le rapport de la Cour des comptes de février 2016

Le rapport de la Cour des Comptes de février 2016 portant sur « *la comptabilité générale de l'Etat, dix ans après* » montre que si la comptabilité générale (CG) a contribué à moderniser la fonction financière de l'Etat, des marges de progrès existent encore.

□ **Des apports incontestables sur le plan comptable** : la CG a contribué à éclairer la situation financière de l'Etat par :

- Une meilleure connaissance de la situation patrimoniale de l'Etat :
 - *Des actifs mieux inventoriés, mieux évalués et mieux suivis*
 - *Des passifs pris en compte au-delà de la seule dette financière de l'Etat : charges à payer, dettes fournisseurs, provisions, engagements hors bilan ; d'où une amélioration de la transparence financière relative aux risques supportés par l'Etat*
 - *La mise en évidence d'une situation nette de l'Etat négative entre 2006 et 2014*
 - *La publication d'une information financière comparable à celle des autres partenaires (la palette « quatre pages »)*
- Une contribution à la modernisation des services financiers de l'Etat :
 - *L'association des gestionnaires à la production comptable*
 - *L'adaptation des processus : réingénierie des processus financiers de l'Etat*
 - *La rénovation des outils informatiques : adaptation du SIFE (Système d'information de l'Etat)*
 - *Une organisation adaptée avec la mise en place de nouvelles structures : l'AIFE, les CBCM généralisés au 1^{er} janvier 2007, les CSP ou les SFACT*
 - *Une diffusion accélérée de la démarche de maîtrise des risques : contrôle interne et audit interne*
 - *Les effets positifs de l'exigence de certification de la comptabilité générale de l'Etat : la fiabilité de l'information comptable et financière*

III. Points d'information

□ Le rapport de la Cour des comptes de février 2016

- **Des marges de progrès pour la comptabilité générale (CG)** : elle n'exerce qu'une influence limitée sur les pratiques de gestion publique
 - Un processus d'établissement de la CG fortement mobilisateur en ressources humaines :
 - *Un effort significatif des administrations : 2 700 ETP consacrés à la production et à la certification de la comptabilité générale de l'Etat*
 - *Des contraintes nouvelles mises en avant par les gestionnaires : complexité des opérations, manque de lisibilité des restitutions informatiques, formation insuffisante des agents*
 - *Des réserves persistantes formulées par le certificateur en dépit de l'investissement consenti par l'administration*
 - Une utilisation limitée de la CG pour la gestion et la budgétisation
 - *Des restitutions de comptabilité générale rarement demandées par les utilisateurs*
 - *Des freins à l'exploitation analytique des données de la comptabilité générale*
 - *Un apport modeste à la budgétisation : délai de réalisation des inventaires, outil inadapté aux contraintes du contexte budgétaire*
 - Une appropriation insuffisante à l'extérieur de l'administration
 - *Une communication essentiellement portée par les ministères chargés de l'économie et du budget*
 - *Une communication centrée sur le nombre de réserves formulées par le certificateur plutôt que sur l'exécution*
 - *Des données peu exploitées par les parlementaires*

III. Points d'information

□ Le rapport de la Cour des comptes de février 2016

- **Une comptabilité qui n'a pas encore trouvé sa place dans le système comptable de l'Etat,** imputable aux évolutions respectives qu'ont connu les comptabilités budgétaire et nationale dans l'intervalle de la mise en œuvre de la comptabilité générale
 - Le maintien de la prééminence de la comptabilité budgétaire
 - Le solde des administrations publiques est devenu l'un des principaux enjeux des lois de finances : obligation depuis la loi organique du 17 décembre 2012 de présenter ce solde dans l'article liminaire de la loi de finances
 - Les influences limitées de la comptabilité générale : les spécificités de l'Etat et le manque de lisibilité de la comptabilité générale de l'Etat qui mobilise des concepts s'écartant parfois de ceux utilisés dans le cadre de la comptabilité générale des entreprises (règles de rattachement à l'exercice, flux sans décaissements ou encaissements...).

**Au total, la comptabilité générale a contribué à la transparence de la situation financière de l'Etat et à la modernisation de sa fonction financière.
Faute d'être suffisamment exploitée, elle n'a eu qu'une influence limitée sur les pratiques de gestion administrative**

